

SOMMAIRE (Suite)

Décrets présidentiels du 18 juin 1991 mettant fin aux fonctions de walis, p. 923.

Décret exécutif du 18 juin 1991 mettant fin aux fonctions du directeur de cabinet du Chef du Gouvernement, p. 923.

Décret exécutif du 18 juin 1991 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du Chef du Gouvernement, p. 923.

Décret exécutif du 18 juin 1991 mettant fin aux fonctions d'un chargé de mission auprès du Chef du Gouvernement, p. 923.

Décret exécutif du 18 juin 1991 portant nomination du directeur de cabinet du Chef du Gouvernement, p. 923.

Décret exécutif du 18 juin 1991 portant nomination de chef de cabinet du Chef du Gouvernement, p. 923.

Décret exécutif du 18 juin 1991 portant nomination d'un chargé de mission auprès du Chef du Gouvernement, p. 923.

Décret exécutif du 18 juin 1991 mettant fin aux fonctions du directeur général de la société nationale de transport maritime des hydrocarbures et des produits chimiques (SNTM — HYPROC), p. 923.

Décret exécutif du 18 juin 1991 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'institut national de génie mécanique (INGM), p. 923.

ARRETES DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du 16 mars 1991 portant affectation d'un établissement pénitentiaire de prévention. 924.

MINISTERE DE L'ECONOMIE

Arrêté du 20 avril 1991 relatif aux tarifs des transports aériens internationaux de passagers au départ d'Algérie, p. 924.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
ET DU LOGEMENT

Arrêté interministériel du 2 juin 1991 fixant le nombre de directions regroupant les services de l'équipement au niveau de chaque wilaya et déterminant l'organisation interne des services les composant, p. 924.

MINISTERE DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêtés du 10 février 1991 portant transfert de chefs lieu de circonscription de taxe, p. 926.

Arrêtés du 10 février 1991 portant création de circonscriptions de taxe, p. 926.

Arrêté du 3 juin 1991 portant augmentation de la dotation du fonds d'approvisionnement en matériel nomenclaturé des postes et télécommunications, p. 926.

DECRETS

Décret présidentiel n° 91-198 du 5 juin 1991 portant nomination du Chef du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 74-5° ;

Décète :

Article 1^{er}. — M. Sid Ahmed Ghozali est nommé Chef du Gouvernement.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 juin 1991.

Chadli BENDJEDID.

Décret présidentiel n° 91-199 du 18 juin 1991 portant nomination des membres du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 75 ;

Vu le décret présidentiel n° 89-178 du 16 septembre 1989, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 91-198 du 5 juin 1991 portant nomination du Chef du Gouvernement ;